

Les managers et le Droit du travail : savoir gérer au quotidien et limiter les risques

Objectifs

- Donner aux managers les bases légales, conventionnelles du Droit du Travail et en déduire les éventuelles actions à mener
- Leur donner les réflexes leur permettant d'apporter les réponses homogènes aux événements que leur mission quotidienne les amène à gérer,
- Leur permettre d'estimer les risques pris et à prendre relatifs à la gestion du personnel
- Leur permettre de jouer leur rôle de relais RH dans le respect des règles en matière de droit du travail
- Leur permettre de prendre du recul sur le rôle qu'on attend d'un manager

Participants

- Personne en situation d'équipe
 - depuis le niveau contremaître en usine
 - managers des fonctions support

Moyens et outils pédagogiques

- Apporter des informations relatives aux aspects légaux et conventionnels (utilisation des fiches pratiques)
- Assurer la compréhension des points prioritaires auxquels les managers sont confrontés
- Prévenir les risques que ces points peuvent comporter

Programme 2 jours

- **Mise en évidence des risques**
 - Prise de conscience par les managers des risques juridiques liés à leur prise de décision au quotidien ou au management de leur équipe. Etre conscient des risques permet de les anticiper et de les réduire
- **Le rôle du manager et les règles sociales**
 - Permettre aux managers d'envisager leur rôle sous un autre angle et de mettre l'accent sur les points de vigilance nécessaires.
- **Les bases de la réglementation**
- **Comment acquérir les bons réflexes :**
 - Travail à partir des fiches pratiques, comment acquérir les bons réflexes ?
 - L'articulation des contraintes juridiques dans le domaine social.
 - Quelle est la position du manager dans la gestion des relations sociale ?
 - Acquérir les bons réflexes pour utiliser des CDD, des intérimaires, la rupture avant terme.
 - Gérer les présences et les absences des collaborateurs.
 - Les accidents du travail et de trajet.
 - Le droit disciplinaire.
 - Les heures supplémentaires.
 - Les droits des Institutions de Représentations du personnel.
 - La gestion d'un représentant du personnel dans une équipe.
 - Le harcèlement.
 - La santé au travail
- **Questions / Réponses**
 - Exposés et échanges d'expériences avec un expert
 - Travaux à partir de situations réelles, rencontrées au sein de l'entreprise ou d'entreprises similaires,

Réf. : H53

Cette formation est réalisée à la carte

Tarif : nous consulter

Durée, dates et lieux :
à convenir

Renseignements :

Tél : 01 53 89 24 70 - Fax : 01 53 89 24 71

Mail : contact@irfip.org

Formation réalisable

sur mesure et sur site